

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Séance du mercredi 29 avril 2015

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 23/04/2015

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Isabelle GARRELON

L'an deux mille quinze et le vingt neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Michel LEHOURS, Marie Lyse DUNION

Représentés : Danielle LACOMBE, Françoise MARRONCLE

Absents :

Objet: Subventions communales 2015 - 2015_033

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de déterminer le montant des subventions qui sera versé aux associations pour l'année 2015.

Après délibérations, et sous réserve du dépôt en Mairie de la demande de subvention, du bilan financier et moral, les montants suivants sont attribués :

Associations	Subventions 2014
Racing Club Saint-Cernin	3 500 €
Association des Parents d'Elèves	3 000 €
Association Sportive Doire Bertrande	3 000 €
Comité d'animations estivales	3 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 400 €
ADMR	1 000 €
Association Sportive du collège	1 000 €
Club des aînés de la Doire	500 €
Le Soir à la Brune	500 €
A.S.E.D	500 €
AJSC	300 €
Comice agricole du Canton de St Cernin	100 € + 200 € si manifestation sur la commune

Comice chevaux race lourde	300 €
Courant d'Airs	300 €
Société de chasse	300 €
Gymnastique volontaire	300 €
Tête en vert	250 €
Amis de la lecture	200 €
Association de Donneurs de Sang	200 € + 200 € non versés en 2014
Anciens d'Afrique du Nord	200 €
APPMA de Pleaux	200 €
Les Rétros du Plateau	150 €
Anciens Combattants	100 €
ASPPCS	100 €
Prévention routière	100 €
Refuge du Pays de Gentiane	100 €
Fondation du patrimoine	100 €
TOTAL	21 100 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015 au compte 6574.

En outre, le feu d'artifice de la fête patronale d'un montant de 2000 euros sera pris en charge par la Mairie.

Pour le Comice agricole de Saint Cernin, le Comice des chevaux de race lourde de Saint Cernin et le Comice Cantonal de Salers, l'achat de trophées sera effectué par la commune et ce, pour un montant total de 450 euros (quatre cent cinquante euros) soit 150 euros (cent cinquante euros) par manifestation.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 28 AVR. 2015
et publication ou notification du

13 MAI 2015

Le Maire,
A. DUJOLS

